



RCS : FREJUS

Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00006

Numéro SIREN : 334 281 151

Nom ou dénomination : AF INFO IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2015 sous le numéro de dépôt 6093



AUDIT DIDIER FONSALE

REÇU LE
23 DEC. 2015
GREFFE DU TRIBUNAL
de COMMERCE DE FRÉJUS

16093

SOCIETE DE
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

Membre de la compagnie
régionale de Lyon.

17B, Rue de la Presse
42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 57 05 75
Fax 04 77 57 37 25
contact@auditdf.fr

SAS au capital de 10.000 €
804 812 733 RCS.Saint-Etienne
APE 6920 Z
SIRET 804 812 733 00017

TVA intracommunautaire :
FR 56 804 812 733 00017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE DE LA**

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AF INFO IMMOBILIER
207 BOULEVARD GENERALE DE GAULLE
83700 SAINT RAPHAEL**



DF



AUDIT DIDIER FONSALE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE « AF INFO IMMOBILIER » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 18 novembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 557.027 euros, un bénéfice net de 33.832 euros et des capitaux propres de 434.572 euros.
- La situation comptable arrêtée au 30/09/2015, qui n'a fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, fait apparaître un chiffre d'affaires de 482.126 euros, un bénéfice net de 37.660 euros et des capitaux propres de 472.232 euros.
- Les informations recueillies jusqu'à ce jour ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.
- Les équilibres financiers sont en conséquence satisfaisants et n'appellent pas de commentaire particulier de notre part.



15



AUDIT DIDIER FONSALE

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint Etienne, le 14 décembre 2015

~~Le Commissaire aux Comptes~~
~~et à la transformation~~
S.A.S. AUDIT DF
D.FONSALE

